

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP011
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020
Version	2017.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	29 mai 2018

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	29
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a.....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b.....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d.....	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e.....	38
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a.....	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a.....	42
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	44
1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU	45
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii.....	46
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7.....	48

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b.....	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c.....	53
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	55
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10.....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9.....	57
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	58
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	59
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	61
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	61
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013].....	62
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	63
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	65
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	66
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	69
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	73
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	74
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	75
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	77
10.1. Grands projets.....	77
10.2. Plans d'action communs.....	80
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	83
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	83
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	84
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	84
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	85
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	85

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	87
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	88
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	89
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	89
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	89
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	89
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	89
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	90
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	90
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	91
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	92
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	93
Documents.....	94
Résultats de la dernière validation	95

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

2.1 Les données financières

La maquette initiale du PO FEDER-FSE Guyane s'élevait à 392,48M€.

Mais celle-ci a été modifiée en décembre 2017, suite à la reconduction de l'éligibilité de la Guyane pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), permettant la conduite d'actions d'opérations nationales sur le territoire.

Ainsi, un montant de 1,2M€ est transféré à la DIECCTE entraînant une modification de maquette.

La maquette FEDER est de 338,1M€ et celle relative au FSE de 53,12M€.

Au 31/12/17, la programmation s'élève à hauteur de 118,1M€ de FEDER et 24,1M€ FSE, soit près de 42% de la maquette.

Ce sont 170 dossiers qui ont été programmés, depuis 2017 (165 en FEDER et 5 en FSE), principalement pour les axes 1, 4 et 8.

De prime abord, on constate que la programmation suit la dotation maquette et les priorités énoncées plus haut : elle est particulièrement importante pour les axes 1 et 4, consommant respectivement 51% et 52% de leur enveloppe FEDER, soit 108% et 72% de leur enveloppe maquettée.

L'essentiel des coûts programmés se concentre sur l'axe 1 dédié à la recherche et au soutien aux entreprises, qui a été largement consommé via appel à manifestation d'intérêt.

6 projets ont été déposés sur les axes 2 et 3 depuis le début de la programmation, ce qui marque un retard avéré dans les domaines du numérique et de l'énergie.

Les nombreux dossiers instruits dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des infrastructures (Axe 4) s'expliquent par les fortes attentes des communes.

En ce qui concerne le scolaire (Axe 6), les dossiers programmés appartiennent à la liste prioritaire définie par le groupe technique éducation formation.

La programmation de l'axe 8 a débuté en fin d'année 2016. La quasi-totalité des 48 dossiers programmés relève principalement de l'aide au fret (OS16).

Concernant le volet FSE (Axe 7 et 10), tous les dossiers relatifs au SIEG (OS 14) ont été programmés en 2015 ; il n'y a que le dossier sur l'AT qui a été lancé 2017. C'est pourquoi, dans ce Rapport, nous nous attarderons plus amplement sur le dossier de l'AT FSE (OS 19).

Ainsi, sur les 214 dossiers sélectionnés lors des 12 AMI lancés à ce jour, correspondant à une enveloppe de 59,8M d'euros de FEDER, seuls 49 ont été programmés. 165 autres dossiers sont donc en attente de programmation, avec une enveloppe réservée restant à programmer de 44,3M€ de FEDER. Ils constituent ainsi une bonne réserve de programmation puisque le PAE est en attente des dossiers complets. A noter que sur ces 170 dossiers, 84 sont actuellement en cours d'instruction.

2.2 Les instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31 décembre 2017. Un marché public sera lancé très prochainement pour retenir des candidats au plus tôt et lancer l'ingénierie financière.

2.3 Les indicateurs

Axe 1 : les projets ayant été axés davantage sur l'amélioration d'espaces de recherche, ils ont permis de largement dépasser les objectifs fixés par le PO, permettant d'obtenir un résultat 10 fois supérieur à la cible espérée avec 5522m² de surfaces améliorées.

Axe 2 : Seul l'indicateur de l'OS5 peut être renseigné à ce niveau de programmation, ce sont 20% des cibles qui sont atteintes avec 1 application soutenue au titre du déploiement de l'offre de services numériques.

Axe 3 : Absence de données sur les indicateurs, car l'axe débute tout juste sa programmation.

Axe 4 : Concernant les déchets, les cibles sont en bonne progression puisque 83% des objectifs fixés sont atteints relativement aux équipements de valorisation créés.

Axe 5 : grâce au projet soutenu en 2017, 35 femmes et enfants pourront être accueillis dans une infrastructure dédiée, permettant l'atteinte de 50% des cibles fléchées sur cet OS à l'horizon 2023

Axe 6 : 166% des cibles sont atteintes pour l'axe 6 relevant des constructions scolaires, puisque 2486 places supplémentaires sont acquises grâce aux projets soutenus renforçant les capacités d'accueil des infrastructures d'enseignement (CO-35), sur les 1500 fixées.

Axe 7 : Les cibles fixées au titre du FSE sont atteintes à hauteur d'environ 10% pour l'OS14-4 (près de 500 demandeurs d'emploi d'un niveau inférieur ou égal au CITE 3 ont été intégrés dans les dispositifs de formation, sur les 4500 ciblés) ; et de 14% pour l'OS14-5 (puisque 708 chômeurs sur les 5100

ciblés ont également bénéficié des SIEG).

Axe 8 : Concernant le fret aérien et la gestion des ressources portuaires, aucun indicateur ne peut être valorisé au 31/12/2017.

Axes 9 et 10 : Grâce à l'assistance technique du FEDER ce sont 16 comités de programmation réalisés (soit 57% de la cible fixée), 30 parutions au 31/12/2017 (52%) et 34 agents (32 ETP) dont les postes ont été financés (soit 206% de réalisation de la cible) au 31 décembre 2017.

A noter néanmoins qu'en ce début de programmation, peu de données relevant des indicateurs sont saisies et extraites de Synergie :

- Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment, impliquant un ajustement en fonction du paramétrage de Synergie ;
- La traduction des indicateurs entre les volets complémentaires évaluation (outil adapté aux indicateurs régionaux, permettant ainsi de renseigner des nuances absentes de Synergie – trames communes) et les rubriques sous Synergie ont fait l'objet d'ajustements, parfois manuels, avant d'être adoptée par l'AG et adaptée à son PO ;
- Aussi, les porteurs de projet doivent encore être sensibilisés à ce type de démarche permettant la restitution régulière et réaliste de leurs réalisations, via le volet complémentaire évaluation ;
- D'autant plus que la plupart des projets étant pluriannuels, peu sont terminés et la plupart des indicateurs sont donc encore à l'heure actuelle, prévisionnels.
- De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles.

Ces éléments ne sont pas particulièrement inquiétants ; ils permettent au contraire d'identifier les potentielles failles de paramétrage afin de les combler par des outils régionaux, adaptés aux spécificités du territoire. Ils permettent également de justifier ce qui aurait pu être associé à un retard mais est en fait lié au contexte du lancement du programme.

A noter que des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (VCE), pour pallier les manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur et l'évaluateur et de récupérer aussi bien les données réglementaires (indicateurs obligatoires, rattachés au programme), que des données complémentaires valorisant les projets soutenus de manière plus qualitative.

Enfin, les dossiers en cours d'instruction, ou la provision des crédits au travers des AMI ne présagent

pas de risques importants quant à l'atteinte des cibles des valeurs intermédiaires en 2018.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	<p>Au titre de l'axe 1, les trois OS ont été programmés au 31 décembre 2017, pour un montant total de 158,6€, soit 43,7€ de FEDER. Ce sont 66 dossiers, répartis principalement sur l'OS3, qui a fait l'objet de plusieurs AMI (11 des 12 AMI lancés, soit 569 dossiers reçus, 200 sélectionnés et 121 programmés ou en phase de programmation – instruction).</p> <p>Au total, l'Axe 1 a été consommé à hauteur de 51% en part UE, par rapport à la maquette initiale. Compte tenu du nombre de dossiers attendus, la suite de la programmation sur cet axe n'est pas inquiétante. Au titre de l'OS1, qui vise à accroître l'activité de la recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI, 15 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 9,3M€, sur les 12,4M€ dédiés pour l'ensemble de la programmation (soit plus de 75%).</p> <p>L'enveloppe financière prévue sur cet OS 2 est de 21,7M€ dont 16,4M€ de FEDER. Au 31/12/17, la programmation en CT double par rapport à l'année précédente avec 8,15M€ en coût total programmé dont 4,33M€ de FEDER, soit 26,3% de la maquette FEDER.</p> <p>L'enveloppe financière prévue sur cet OS 3 est de 105M€ dont 57,8M€ de FEDER. Au 31/12/2017, plus de 130M€ en coût total ont été programmés dont 30M€ de FEDER, soit plus de 124% de la maquette prévue en coût total et 52% en part FEDER. 8 des 11 AMI de l'axe ont été lancés sur l'OS3 depuis le début de la programmation et ont permis de retenir 149 candidats pour une enveloppe prévisionnelle de 46M€.</p> <p>Néanmoins, seuls 28 dossiers relevant de ces AMI ont été programmés pour un montant FEDER de 8,2M€.</p>
10	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE	L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 10 est de 2,2M€ en coût total, soit 1,9M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe en 2017. La

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		programmation au 31 décembre 2017 s'élève donc à 0,81M€ en coût total, soit 37% de la maquette, dont une part FSE de 0,62M€ en UE soit 33% de sa maquette.
2	DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES	<p>L'axe 2 a été programmé, en fin d'année 2017 avec un seul dossier au titre de l'OS 5, pour un coût total de 0,9M€ et un coût UE de 0,5M€. Ceci représente à peine 1,5% de consommation de l'enveloppe dédiée pour l'axe, qui s'élève à 33,7M€ en part UE.</p> <p>Il s'agit d'un projet de déploiement d'un réseau pour les objets connectés en Guyane, porté par la société IDEO GUYANE. Visant à renforcer l'attractivité numérique du territoire et la disponibilité des données numériques, ce premier projet programmé répond aux enjeux identifiés par l'OS.</p> <p>En effet, l'un des projets majeurs prévus dans cet axe concernait un câble sous-marin ; or, un opérateur privé (Orange) a annoncé en janvier 2017 (courrier adressé à l'Etat), qu'il allait mettre en place un deuxième câble sous-marin.</p> <p>Cette annonce totalement imprévisible au moment de la rédaction du PO et du cadre de performance, a obligé la CTG a reconsidéré sa stratégie sur le numérique. Ainsi, la programmation a souffert d'un retard important. C'est pourquoi, d'autres projets seront déposés courant 2018 et permettront de contribuer à l'atteinte de l'indicateur financier.</p>
3	PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE	<p>Au titre de l'axe 3, 5 projets ont été programmés au 31/117 sur l'OS 6 pour un montant de près de 1,8M€ en CT et 1,2M€ en part UE.</p> <p>L'enveloppe dédiée de l'axe est de 102,5M€ dont 46,4M€ en part UE. Elle a donc été consommée à hauteur d'à peine 3%.</p> <p>Une insuffisance de programmation est constatée sur l'OS6. Cela s'explique notamment par le mode de sélection par AMI. Or aucun AMI n'a été lancé en 2016 sur cet OS. Pour pallier cela, un appel à projets sur la thématique « efficacité énergétique », était prévu au deuxième semestre 2017 mais a été reporté au premier trimestre 2018. Il permettra de lancer la programmation.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Il est opportun de souligner que le grand projet (TCSP) relève d'une situation particulière dans la mesure où les calculs permettant de fixer la valeur intermédiaire de l'indicateur financier se sont appuyés au moment de l'élaboration du PO FEDER sur la logique de la programmation passée. Celle-ci rendait possible la certification de dépenses prévues dans le cadre du grand projet sur simple dépôt de la demande de subvention de ce dernier. Néanmoins, dans la programmation actuelle, les dépenses ne peuvent être certifiées qu'à partir du moment où la procédure grand projet a fait l'objet d'un dépôt officiel à la commission européenne, et ce accompagné d'une note de l'équipe Jaspers sur la faisabilité du projet.</p> <p>Malheureusement il apparaît clairement que le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ne pourra être déposé avant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui ne pourra intervenir qu'en janvier 2019.</p> <p>Donc l'AG proposera en 2018 d'utiliser l'article 103 du Règlement (UE) 1303/2013 afin de scinder le projet sur 2 générations de programmes : sur 2014/2020, l'unique phase effective sera la phase 1</p>
4	PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES	<p>L'axe 4 dispose d'une enveloppe de 118M€ en CT, soit 67,5M€ en part FEDER. Il a été programmé à hauteur de 84,5M€, dont une part FEDER de 35,1M€ (soit, environ 52% de la maquette FEDER). Cette programmation concerne au 31 décembre 2017 ses 4 OS, soit 35 dossiers.</p> <p>Relativement touché par un retard structurel en matière de collecte et traitement déchet et au vu de la nécessité de mettre aux normes les décharges, le choix de l'AG a été de financer l'agrandissement d'une décharge, la création de déchetteries et la mise en place de site de transit de déchets. En 2016, 21,84M€ ont été programmées dont 3,5M€ de FEDER, soit plus du double de la maquette en coût total (plus de 218%) et 70,8% pour le FEDER.</p> <p>L'enveloppe financière prévue sur cet OS 9 est de 35M€ dont 19M€ de FEDER. Fin 2017, pour 12 projets programmés, ce sont 17,4M€ en CT soit plus de 7M€ de FEDER qui ont été programmés, c'est-à-dire 41% de la maquette en coût total et 36,8% en part FEDER.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Un appel à projet « Biodiversité » a été lancé début 2016 pour booster cette programmation, sur une première enveloppe FEDER estimée à 2M€. 14 projets ont été sélectionnés, sur les 29 reçus. Cependant les dossiers complets n'ont été déposés que tardivement, permettant la programmation de seuls 7 d'entre eux pendant que 5 autres sont encore en cours d'instruction. Ainsi, l'OS 10 démarre sa programmation avec 3,05M€ en coût total, dont 1,55M€ de part FEDER.</p> <p>L'enveloppe financière prévue sur cet OS 11 est de 63M€ dont 37M€ de FEDER. Une enveloppe d'un montant de 12M€ de FEDER est préemptée à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de Saint-Laurent du Maroni. 6 opérations ont été programmées au CPEL pour un coût total de 13,1M€, dont 7,6M€ de FEDER.</p>
5	AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE	L'axe 5 a démarré sa programmation tardivement, avec un seul dossier programmé fin juin 2017. Porté par l'association AKATIJ, il voit la mobilisation de 5,7M€ en coût total, dont 2,4M€ de FEDER. L'enveloppe financière prévue sur cet axe étant de 11,8M€ dont 10M€ de FEDER, elle a été programmée à hauteur de 48% en global et 24% en FEDER. A noter, cet axe était initialement dédié à des projets portés par la Collectivité Territoriale sur l'enfance en danger. Cependant il a été ouvert à d'autres actions sociales, pour booster sa programmation, ralentie par des enjeux d'acquisition foncière et de priorisation à l'échelle territoriale.
6	CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION	L'enveloppe financière prévue sur l'axe 6 est de 40M€ dont 30M€ de FEDER. Au titre de cet axe, l'OS13 a été programmé au 31 décembre 2017, pour un montant total de 28,21M€, soit 70% de la maquette en coût total et environ 14,8M€ de FEDER, soit 49% de la maquette en part FEDER. A noter que l'enveloppe va être rapidement consommée sur cet OS, du moins elle est déjà en partie affectée. En effet, un certain nombre de projets est fléché dans un listing de dossiers priorités par le groupe technique « construction scolaire ». En 2017, 3 nouveaux projets ont été programmés, portant à 7 le nombre total pour l'OS 13.
7	FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA	L'axe 7 a entamé sa programmation en 2016, avec 4 dossiers programmés au titre

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE	des SIEG pour un total de 29,3M€ en coût total et 23,5M€ en part UE. L'enveloppe dédiée de l'axe étant de 65,6M€, avec une part UE de 52,5M€, il s'agit d'une programmation de 44,7% aussi bien en coût total qu'en coût UE. En effet, l'essentiel des financements a été consacré, d'après la rédaction initiale du PO FEDER-FSE au Services d'Intérêts Généraux de la collectivité territoriale (SIEG). Les projets ont déjà été contractualisés et ont débuté au cours de l'année 2015. Cependant une ouverture du PO à d'autres types de projets a été validée par la Commission européenne en septembre 2017 afin de booster une programmation qui s'avère plus complexe que prévue via ce seul dispositif. La CTG souhaite ouvrir le PO aux marchés de formation qualifiante sur l'ensemble du territoire de la Guyane, avec une priorité portée sur les secteurs fléchés dans le cadre du FEDER, à savoir par exemple la petite enfance, les métiers de la santé, du tourisme, du bois et des travaux publics, etc. Ces formations seront ouvertes aussi bien aux stagiaires issus du SIEG mais aussi à ceux visés dans la définition du besoin de formation.
8	DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE	<p>Le désenclavement est au cœur de cet axe et s'inscrit ainsi dans une politique globale d'accès aux ressources permettant une croissance économique autonome, équilibrée géographiquement et également dans le cadre d'un meilleur accès pour tous aux services publics fondamentaux. L'axe 8 bénéficie au titre de ces objectifs d'une enveloppe de 84,5M€, comprenant une part FEDER de 52M€. Les 3 OS qui composent cet axe ont été programmés, de manière inégale comme illustré ci-dessous, pour un total de 28,9M€ soit 34% de la maquette réservée et une part FEDER de 14,6M€, représentant 28% de l'enveloppe européenne. L'enveloppe financière prévue au titre de cet OS15 est de 15,4M€ dont 10M€ de FEDER. Il s'agit du premier OS de l'axe ayant été programmé en 2015, pourtant il reste bien en deçà de la programmation des deux autres : un montant total de 1,65M€, dont 1,03M€ de FEDER.</p> <p>Avec 42 dossiers, soit près de 11M€ en coût total et 5,4M€ en part FEDER, l'OS16 a pour objectif de permettre une diminution ou du moins une stagnation du coût des importations par la prise en charge d'une partie des coûts du fret. Ceux-ci sont particulièrement importants du fait de l'éloignement géographique de la Guyane</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>vis-à-vis des sources d'approvisionnement, de l'enclavement intérieur, de l'étroitesse du marché, etc...</p> <p>Seuls 2 dossiers ont été programmés au 31/12/17 sur cet OS17, pour des coûts qui sont néanmoins importants puisque ce sont 16,3M€ en coût total et 8,2M€ de FEDER mobilisés pour cet OS, qui consomme ainsi près de 25% de son enveloppe globale. Il s'agit d'un projet d'entretien des accès portuaires de Dégrad- des-Cannes.</p>
9	METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER	L'enveloppe d'assistance technique au titre de l'axe 9 est de 13,88M€ en coût total, soit 11,79M€ en part UE. Un seul projet a été programmé sur cet axe depuis le premier programmé en 2015. Ces deux dossiers portent l'axe à une programmation de 7,7M€ en coût total, soit 56% de la maquette, dont une part FEDER de 5,7M€, soit 48,7% de sa maquette également.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	150,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	150,00			1 800,00			
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	500,00			0,00			
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	m2	Moins développées	500,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1 752,00			0,00			0,00		
F	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	0,00			0,00			0,00		
S	OS1-2	Espaces dévolus à la recherche construites ou améliorés	13,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - Accroître l'activité de recherche appliquée dans les domaines d'actions stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS1-1	Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux	nombre par an	Moins développées	100,00	2013	150,00	8,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS1-1	Nombre de parution dans les revues ou journaux internationaux	8,00		100,00		100,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	40,00			4,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	15,00			8,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	1 000 000,00			0,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	1 000 000,00			0,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Moins développées	15,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			4,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			4,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			755 543,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			1,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS2 - Augmenter l'innovation des entreprises et le transfert de l'innovation en direction des entreprises dans les domaines d'action stratégiques de la SRI-SI

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS2-1	Nombre d'entreprises labellisées innovantes	nombre	Moins développées	2,00	2013	8,00	1,00		Seule l'entreprise SOLAMAZ a été labellisée en 2015.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS2-1	Nombre d'entreprises labellisées innovantes	1,00		1,00		2,00	

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	350,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	350,00			17,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	100,00			11,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	200,00			6,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	70,00			7,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	10 000 000,00			488 599,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	2 000 000,00			0,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	400,00			23,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			1,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	18,00			1,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7,00			1,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4,00			0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	51 299 073,25			21 420 000,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	33,00			4,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS3 - Augmenter la taille et accroître et la pérennisation des entreprises par un renforcement de l'accompagnement, de l'investissement et de leur environnement économique et financier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	95,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	95,00		68,00		68,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			0,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Moins développées	90 000,00			0,00			
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			0,00			
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	Moins développées	51,00			0,00			
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			0,00			
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	nombre	Moins développées	17,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
F	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00			0,00			0,00		
S	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	0,00			0,00			0,00		
F	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00			0,00			0,00		
S	OS4-4	Nombre de centres bourg bénéficiant de la téléphonie sur les sites isolés	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS4 - Permettre un accès numérique haut débit dans les zones de vie du territoire et accroître les capacités en très haut dans les villes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS4-1	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral	%	Moins développées	89,00	2013	92,00	89,00		
OS4-2	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés	%	Moins développées	0,00	2012	70,00	90,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS4-1	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur le littoral	89,00		89,00		89,00	
OS4-2	Taux de couverture de la population ayant un accès à la téléphonie et/ ou internet sur les sites isolés	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			0,00			Sur l'axe 2 relatif au numérique, l'AG a proposé de diminuer la valeur intermédiaire à 5M€. En effet, l'un des projets majeurs prévus dans cet axe concernait un câble sous-marin ; or, un opérateur privé (Orange) a annoncé en janvier 2017 (courrier adressé à l'Etat), qu'il allait mettre en place un deuxième câble sous-marin. Parallèlement, des financements nationaux relevant d'un accord national du Fonds de la société numérique (FSN) étaient attendus de la CTG. Ce retard dans l'attribution des cofinancements de l'Etat sur les projets numériques a constitué lui-aussi un frein à la programmation telle qu'initialement prévue.
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	nombre	Moins développées	5,00			0,00			Aussi, d'autres projets ont déposé courant 2018 et permettront de contribuer à l'atteinte de l'indicateur financier. 1) Il y aura des projets prévus sur le littoral, montée en débit : <input type="checkbox"/> ITI de Saint Laurent du Maroni- RIP SLM (coût total 6.4 M€ dont 2.56 M€ de FEDER) <input type="checkbox"/> Desserte satellitaire (collèges/ lycées – numérique) : (5.00 M€ dont 4.25 M€ de FEDER) 2) Autres projets (CHAR – GCS Guyasis) : (coût total 5M€ dont 2.2 M€ FEDER).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	0,00			0,00			0,00		
S	OS5-2	Nombre d'applications soutenues mises en ligne	3,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - Permettre aux populations éloignées d'avoir accès aux offres de services grâce aux contenus numériques dans les domaines administratif, scolaire et médical

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	nombre	Moins développées	12,00	2013	7 200,00	12,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS5-1	Evolution du nombre de comptes actifs recensés dans les services de téléapplication	12,00		12,00		12,00	

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS6-3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie)	Tonnes de CO2eq/hab	Moins développées	1,81			0,00			En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6
S	OS6-3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie)	Tonnes de CO2eq/hab	Moins développées	1,81			0,00			En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6
F	OS6-5	Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE	nombre	Moins développées	100,00			0,00			En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6
S	OS6-5	Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE	nombre	Moins développées	100,00			0,00			En septembre 2017, une nouvelle version du PO FEDER/ FSE a modifié les indicateurs de l'OS6

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS6-3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie)	0,00			0,00			0,00		
S	OS6-3	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre par habitant (en énergie)	0,00			0,00			0,00		
F	OS6-5	Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE	0,00			0,00			0,00		
S	OS6-5	Nombre de logements créés bénéficiant de dispositifs MDE	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS6 - Augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir la sobriété énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS6-4	Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale	GWh	Moins développées	863,00	2014	1 055,00	793,13		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS6-4	Différence entre la consommation d'énergie projetée et la consommation d'énergie finale						

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00			0,00			Erreur: cet indicateur doit être supprimé du PO FEDER/ FSE.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	0,00			0,00			Erreur: cet indicateur doit être supprimé du PO FEDER/ FSE
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	10,70			0,00			Il est opportun de souligner que le grand projet (TCSP) relève d'une situation particulière dans la mesure où les calculs permettant de fixer la valeur intermédiaire de l'indicateur financier se sont appuyés au moment de l'élaboration du PO FEDER sur la logique de la programmation passée. Celle-ci rendait possible la certification de dépenses prévues dans le cadre du grand projet sur simple dépôt programmation de ce dernier. Néanmoins, dans la programmation actuelle, les dépenses ne peuvent être certifiées qu'à partir du moment où la procédure grand projet a fait l'objet d'un dépôt officiel à la commission européenne, et ce accompagné d'une note de l'équipe Jaspers sur la faisabilité du projet. Malheureusement il apparait clairement que le BHNS ne pourra être déposé avant la déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui ne pourra intervenir qu'en janvier 2019.
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	km	Moins développées	10,70			0,00			C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'utiliser l'article 103 du Règlement (UE) 1303/2013 afin de scinder le projet sur deux générations de programmes, ce qui entrainera de facto une entière révision à mi-parcours en 2018, avec révision de la maquette financière du programme Ainsi, sur 2014/2020, l'unique phase effective sera la phase 1, relative à la branche A du tracé et à l'atelier-dépôt (stationnement et logistique des bus), d'où la réduction à 1 M€. A noter que des (appels à projets) AAP relatifs à la Maitrise de l'énergie (OS 6) ont été lancé au cours de la programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
F	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00			0,00		
S	OS7-2	Avancée du projet de BHNS / km voirie	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS7 - Limiter la congestion du réseau routier de l'île de Cayenne par le développement des transports urbains collectifs propres

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	nombre par jour	Moins développées	12 400,00	2011	16 300,00	12 400,00		Calcul de l'indicateur prévu un an après ouverture (2021). On maintient la valeur de référence en attendant cette date.

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS7-1	Augmentation du nombre de voyageurs/jour utilisant les transpublics collectifs	12 400,00		12 400,00		12 400,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	Tonnes/an	Moins développées	10 000,00			0,00			
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			0,00			
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	tonne	Moins développées	600 000,00			0,00			
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			0,00			
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	nombre	Moins développées	6,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00			0,00		
S	CO17	Déchets solides: capacités supplémentaires de recyclage des déchets	0,00			0,00			0,00		
F	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	0,00			0,00			0,00		
S	OS8-3	Capacité de stockage réalisé	70 145,00			18 290,00			0,00		
F	OS8-4	Equipements de valorisation créés	0,00			0,00			0,00		
S	OS8-4	Equipements de valorisation créés	2,00			1,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS8 - Accroître la prévention et la gestion des déchets dans une optique de réduction et de valorisation économique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	%	Moins développées	11,00	2013	25,00	14,00		
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	%	Moins développées	90,00	2013	100,00	95,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS8-1	Taux de valorisation des déchets	15,00		14,00		11,00	
OS8-2	Pourcentage de déchets allant vers un site autorisé	95,00		90,00		90,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	30 000,00			400,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	20 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	1 000,00			1 575,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	5 240,00			20 000,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS9 - Accroître l'accès de la population à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	%	Moins développées	80,00	2013	90,00	83,00		
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	%	Moins développées	79,00	2012	90,00	83,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS9-1	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	80,00		80,00		80,00	
OS9-2	Pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement	79,00		79,00		79,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	m2	Moins développées	3 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00			0,00		
S	OS102	Construction de l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) mais également d'autres espaces relatifs à la biodiversité	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS10 - Améliorer la conservation et la promotion de la biodiversité amazonienne

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	nombre	Moins développées	0,00	2013	500 000,00	0,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS101	Données supplémentaires acquises lors de programme d'inventaire ou de sauvegarde de la biodiversité faune flore dans les bases de données	0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	300 000,00			0,00			
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	Moins développées	300 000,00			92 167,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	0,00			0,00			0,00		
S	OS112	Surface de voiries réalisées, en m ² , dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	20 840,00			42 077,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS11 - Améliorer les conditions d'accueil de la population en croissance

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	nombre	Moins développées	406,00	2010	800,00	1 267,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS111	Nombre de logements sociaux créés par an	1 192,00		1 353,00		723,00	

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	70,00			0,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	70,00			0,00			Lors de la rédaction du PO cet indicateur était orienté vers la réalisation de la maison de l'enfance à caractère social (MECS). Suite à la modification du PO, l'AG a pris la décision d'ouvrir cet OS à d'autres projets qui permettraient d'atteindre la valeur intermédiaire. Ces démarches ont néanmoins retardé la programmation. Au final, des projets ont vu le jour avant la mise en place de ce projet. Au 30/06/17, une opération a été programmée permettant d'atteindre la valeur intermédiaire puisque le projet AKATIJ de construction d'un résidentiel collectif de 25 places verra l'accueil de 10 enfants, 15 femmes et de 10 places d'Appartements communautaires thérapeutiques (ACT) familiaux à AWALA YALIMAPO. D'autres projets sont en cours d'analyse pour une présentation prochaine dans les futurs comités.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS12 - Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS121	Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne	%	Moins développées	84,00	2013	70,00	84,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS121	Pourcentage d'enfants accueillis sur Cayenne	84,00		84,00		84,00	

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	1 500,00			0,00			
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	1 500,00			2 186,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	400,00			1 430,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS13 - Accueillir toute la population en âge d'être scolarisée dans des infrastructures d'éducation innovantes, en favorisant les rééquilibres territoriaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	%	Moins développées	41,00	2007	30,00	41,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS131	Pourcentage des 18-24 ans ayant quitté prématurément et sans diplôme le système	41,00		41,00		41,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région, le cas échéant). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					84,00	22,00	62,00				8,00	24,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					56,00	6,00	50,00				3,00	9,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					104,00	26,00	78,00				16,00	23,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					144,00	40,00	104,00				27,00	56,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					55,00	14,00	41,00				7,00	10,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					160,00	53,00	107,00				38,00	45,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					23,00	3,00	20,00				0,00	1,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	10,00	30,00	4,00	8,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	3,00	3,00	38,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	1,00	14,00	9,00	41,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	11,00	45,00	2,00	3,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	2,00	9,00	5,00	22,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	5,00	21,00	10,00	41,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	2,00	9,00	1,00	10,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

1.1. Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2017						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %			36,47			5,47%	0,65%	4,62%	4,58 %	0,00%	4,58%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	Proportion (pourcentage)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Proportion	15,00 %			71,93			10,79 %	1,65%	9,23%	5,44 %	1,00%	4,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	Nombre (nombre)	OS144 Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Nombre	1 530,00			0,15			230,00	40,00	190,00	75,00	4,00	71,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	6,07%	1,24%	4,64%	3,00 %	0,00%	3,00%		11,00 %	4,00%	7,00%	11,00 %	4,00%	7,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	14,45 %	2,24%	12,38%	6,00 %	1,00%	5,00%		28,00 %	5,00%	23,00%	28,00 %	5,00%	23,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	155,00	36,00	119,00	27,00	4,00	23,00		128,00	32,00	96,00	128,00	32,00	96,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
OS141	Pourcentage de participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
OS142	Pourcentage de participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	%	%	%	0,00%	0,00%	0,00%	
OS143	participants jouissant d'une meilleure situation professionnelle à l'issue de la formation : dont participants à la recherche d'un emploi, dont participants engagés dans une poursuite de formation, dont participant exerçant un emploi.	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	4 983,00			1 208,00	360,00	848,00	0,24			500,00	173,00	327,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				333,00	114,00	219,00				196,00	70,00	126,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				160,00	53,00	107,00				83,00	38,00	45,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				363,00	91,00	272,00				1,00	0,00	1,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				181,00	73,00	108,00				174,00	69,00	105,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				13,00	5,00	8,00				6,00	1,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				652,00	196,00	456,00				236,00	83,00	153,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				562,00	163,00	399,00				259,00	89,00	170,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				12,00	5,00	7,00				7,00	2,00	5,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées				579,00	162,00	417,00				289,00	92,00	197,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées				364,00	74,00	290,00				208,00	50,00	158,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées				275,00	14,00	261,00				124,00	4,00	120,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				325,00	90,00	235,00				121,00	44,00	77,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				9,00	2,00	7,00				7,00	2,00	5,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				438,00	102,00	336,00				206,00	50,00	156,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				4,00	1,00	3,00				2,00	0,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				292,00	133,00	159,00				1,00	0,00	1,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					2 076,00						583,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	419,00	128,00	291,00	289,00	59,00	230,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	99,00	23,00	76,00	38,00	21,00	17,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	26,00	5,00	21,00	51,00	10,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	207,00	57,00	150,00	155,00	34,00	121,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	5,00	3,00	2,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	5,00	3,00	2,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	232,00	72,00	160,00	184,00	41,00	143,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	201,00	57,00	144,00	102,00	17,00	85,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	2,00	2,00	0,00	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Moins développées	196,00	51,00	145,00	94,00	19,00	75,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Moins développées	104,00	14,00	90,00	52,00	10,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Moins développées	77,00	6,00	71,00	74,00	4,00	70,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	129,00	34,00	95,00	75,00	12,00	63,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	112,00	26,00	86,00	120,00	26,00	94,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	178,00	93,00	85,00	113,00	40,00	73,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00		0,00			
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00		0,00			

CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00	
	Total général des participants		864,00			629,00			0,00	

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	nombre	4 397,00			1 223,00	359,00	864,00	0,28			497,00	172,00	325,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS144	Nombre de demandeur d'emploi d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau CITE 3	Moins développées	447,00	129,00	318,00	279,00	58,00	221,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	nombre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		
S	OS152	Aérodromes ou plateformes réhabilités en zone isolée	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12a - Services de transport de marchandises et aide au démarrage de services de transport
Objectif spécifique	OS15 - Augmenter l'accessibilité des zones isolées pour les personnes et le fret

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	tonnes	Moins développées	462,00	2012	650,00	361,30		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS151	Tonne de fret transporté en zones isolées par an	496,80		486,00		448,40	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	30,00			1,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	41,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12b - Opérations liées aux contraintes de stockage, au surdimensionnement et à l'entretien des outils de production, et au manque de main-d'œuvre sur le marché local
Objectif spécifique	OS16 - Compenser les surcoûts des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Moins développées	68,00	2010	75,00	95,00		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS3-1	Taux de survie des entreprises à 3 ans	95,00		68,00		68,00	

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 12c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			0,00			
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	%	Moins développées	21,00			0,00			
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	74,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00			0,00		
S	OS172	Pourcentage de surfaces de terre-plein créées ou réhabilitées sur le terminal conteneurs	0,00			0,00			0,00		
F	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00			0,00		
S	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
Priorité d'investissement	12c - Aide au fonctionnement et dépenses couvrant les obligations et les contrats de service public dans les régions ultrapériphériques
Objectif spécifique	OS17 - Maîtriser les coûts du passage portuaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2017 Total	2017 Qualitative	Observations
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	jours	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,65	2013	2,85	3,65		

ID	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
OS171	Réduction des temps d'escale pour les porte-conteneurs	3,65		3,65		3,65	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 10

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2017		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		nombre	27,00			4,00	0,00	0,00	0,15			2,00		
OS192	Nombre de parutions		nombre	29,00			7,00	0,00	0,00	0,24			2,00		
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		nombre	10,00			3,99	0,00	0,00	0,40			3,99		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
OS191	Nombre de comités de programmation		2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OS192	Nombre de parutions		5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OS193	Nombre d'ETP financés sur assistance technique FSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	Observations
F	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			0,00			
S	OS181	Nombre de comités de programmation	nombre		28,00			10,00			
F	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			0,00			
S	OS182	Nombre de parutions de communication	nombre		50,00			21,00			
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			0,00			
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	ETP		17,00			31,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	OS181	Nombre de comités de programmation	0,00			0,00			0,00		
S	OS181	Nombre de comités de programmation	10,00			4,00			0,00		
F	OS182	Nombre de parutions de communication	0,00			0,00			0,00		
S	OS182	Nombre de parutions de communication	21,00			0,00			0,00		
F	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	0,00			0,00			0,00		
S	OS183	Nombre d'ETP financés par l'assistance technique FEDER	31,00			4,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	11
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	6
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2017 Cumul - hommes	2017 Cumul - femmes	2017 Total annuel	2017 Total annuel - hommes	2017 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	21,00					
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	4 942 861,78					
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00					
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	0,00					
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00					
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	0,00					
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	10 037 242,07					
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	92 167,00					
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	0,00					
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	0,00					
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	2 186,00					
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	7 723 806,51					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 208,00	360,00	848,00	500,00	173,00	327,00
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	3 918 776,12					
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	8 645 967,54					
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées				
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées				
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées				
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées				
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées				
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées				
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées				
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées				
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées				
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées				
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées				
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées				
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	708,00	289,00	0,00	
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées				
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population				
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	40			350,00		
1	F	cad1	Indicateur financier de l'axe 1	€	FEDER	Moins développées	50 000 000			146 737 989,00		
2	F	cad2	Montant financier certifié	€	FEDER	Moins développées	25 000 000			73 651 000,00		
2	O	OS4-3	Taux de population éligible à 30 Mbps sur le littoral	%	FEDER	Moins développées	12			51,00		
3	F	cad3	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	25 000 000			102 524 000,00		
3	I	OS7-4	Point d'étape du grand projet	point d'étape	FEDER	Moins développées	marchés de travaux passés et enquête publique					
4	F	cad4	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	43 000 000			118 000 000,00		
4	O	OS112	Surface de voiries réalisées, en m², dans le cadre d'opération d'aménagement urbain	m2	FEDER	Moins développées	100 000			300 000,00		
5	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des	Persons	FEDER	Moins développées	10			70,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
			infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien									
5	F	cad5	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	2 000 000			11 800 000,00		
6	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	200			1 500,00		
6	F	cad6	Montant total certifié	€	FEDER	Moins développées	18 000 000			40 000 000,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	684			4 983,00		
7	F	cad7	Montant total certifié	€	FSE	Moins développées	17 385 821,00			64 087 890,00		
8	F	OS174	Montant total certifié	€	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	32 000 000			84 452 805,00		
8	O	OS173	% Linéaire de quai permettant de recevoir des navires non équipés de leurs propres moyens de déchargement	%	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	50			74,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	146 737 989,00	59,04%	157 913 608,00	107,62%	155 142 926,00	4 942 862,00	3,37%	66
2	FEDER	Moins développées	Total	73 651 000,00	45,77%	894 544,00	1,21%	894 544,00	0,00	0,00%	1
3	FEDER	Moins développées	Total	102 524 000,00	45,26%	1 771 915,00	1,73%	1 771 915,00	70 136,00	0,07%	5
4	FEDER	Moins développées	Total	118 000 000,00	57,20%	84 552 312,00	71,65%	84 475 885,00	10 152 334,00	8,60%	35
5	FEDER	Moins développées	Total	11 800 000,00	84,75%	5 700 000,00	48,31%	5 700 000,00	0,00	0,00%	1
6	FEDER	Moins développées	Total	40 000 000,00	75,00%	28 211 364,00	70,53%	28 211 364,00	3 873 000,00	9,68%	7
7	FSE	Moins développées	Total	65 602 069,00	80,00%	29 348 279,00	44,74%	29 348 279,00	3 918 776,00	5,97%	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	84 452 805,00	61,64%	28 784 993,00	34,08%	28 784 993,00	8 360 655,00	9,90%	48
10	FSE	Moins développées	Total	2 232 845,00	85,00%	806 132,00	36,10%	806 132,00	0,00	0,00%	1
9	FEDER	Moins développées	Total	13 882 012,00	85,00%	7 737 590,00	55,74%	7 737 590,00	3 521 756,00	25,37%	2
Total	FEDER	Moins développées		506 595 001,00	56,46%	286 781 333,00	56,61%	283 934 224,00	22 560 088,00	4,45%	117
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		84 452 805,00	61,64%	28 784 993,00	34,08%	28 784 993,00	8 360 655,00	9,90%	48
Total	FSE	Moins développées		67 834 914,00	80,16%	30 154 411,00	44,45%	30 154 411,00	3 918 776,00	5,78%	5
Total général				658 882 720,00	59,57%	345 720 737,00	52,47%	342 873 628,00	34 839 519,00	5,29%	170

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) no 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	02	07	03		17	FR93	157 913 608,00	155 142 926,00	4 942 862,00	66
2	FEDER	Moins développées	066	01	07	07	02		13	FR93	894 544,00	894 544,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	043	01	01	07	04		12	FR93	1 771 915,00	1 771 915,00	70 136,00	5
4	FEDER	Moins développées	018	01	01	07	06		11	FR93	84 552 312,00	84 475 885,00	10 152 334,00	35
5	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR93	5 700 000,00	5 700 000,00	0,00	1
6	FEDER	Moins développées	049	01	02	07	10		19	FR93	28 211 364,00	28 211 364,00	3 873 000,00	7
7	FSE	Moins développées	117	01	02	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR93	29 348 279,00	29 348 279,00	3 918 776,00	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	01	07	12		13	FR93	28 784 993,00	28 784 993,00	8 360 655,00	48
10	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08, 08, 08, 07, 08, 08, 08, 08	13	FR93	806 132,00	806 132,00	0,00	1
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			13	FR93	7 737 590,00	7 737 590,00	3 521 756,00	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	5	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La commission d'évaluation est un outil de gouvernance de l'évaluation multi-fonds en charge du suivi du plan d'évaluation. Dans une démarche partenariale, la composition de cette commission est représentative des parties prenantes à la mise en œuvre des programmes. Elle inclut l'autorité de gestion ainsi que les personnes impliquées dans l'exécution des programmes, des représentants d'autres fonds ESI, des experts des institutions statistiques et de recherche et autres personnes qualifiées selon les travaux à conduire.

Ainsi, cette expertise adéquate permet de s'assurer de la disponibilité des données, des informations et contacts pertinents pour les évaluateurs et d'une manière générale à assurer la qualité des évaluations.

La commission ad hoc veille au respect des règlements portant sur l'évaluation (Articles 54 à 57 du Règlement 1303/2013). Elle examine avec l'ensemble des partenaires, et donne son avis sur le plan d'évaluation, les rapports annuels de mise en œuvre du PO FEDER/ FSE, PCIA, PDRG, PO FEAMP (Art 50 dudit règlement) ainsi que l'évaluation intermédiaire, à mi-parcours du PO FEDER/ FSE, PCIA, PDRG, PO FEAMP (2017) et le suivi des valeurs intermédiaires du cadre de performance (2018). Elle peut, par exemple, proposer des études sur certains indicateurs afin de mesurer l'évolution des actions entreprises sur l'objectif spécifique.

Elle veille à la bonne articulation des démarches d'évaluation suivant les Fonds ESI et suivant les programmes, y compris pour les volets déconcentrés des programmes nationaux, notamment dans le but d'optimiser l'évaluation d'enjeux communs contribuant à la stratégie UE 2020.

Elle assure la promotion des travaux d'évaluation et la diffusion des bonnes pratiques d'évaluation et peut suggérer des actions de formation ou de sensibilisation.

A noter que le partenariat est associé aux travaux d'évaluation dans le cadre de la commission ad hoc évaluation, et participe à la gouvernance en tant que telle des programmes européens, puisqu'il est intégré au Comité de suivi. Ces dispositions font références à l'article 5 du règlement 1303/2013 :

« Conformément à la méthode de gouvernance à plusieurs niveaux, les États membres impliquent les partenaires visés au paragraphe 1 dans l'élaboration des accords de partenariat et des rapports d'avancement, ainsi que tout au long de la préparation et de la mise en œuvre des programmes, notamment en les faisant participer aux comités de suivi pour les programmes conformément à l'article 48. »

Ainsi, en 2017, elle s'est réunie deux fois (le 03 février 2017 et le 13 juin 2017), pour aborder des questions telles que :

- L'avancement des programmes, en faisant remonter les alertes pour les axes concernés, par la révision à mi-parcours, incluant le cadre de performance ;
- les attentes de la Commission pour les RAMO 2017 ;
- l'outil cartographique et statistique, que l'AG souhaite mettre en place avec les autres DOM. En effet, ce marché devrait être financé sur Europ'act et soutenu par le Ministère des Outre-mer, dont la Guyane sera l'AG porteuse (car c'est la CTG qui a émis cette idée de cohésion avec les autres RUP). Ce logiciel permettra aux AG concernées de pouvoir communiquer positivement sur l'impact des fonds européens sur leurs territoires et piloter leurs PO au mieux avant la fin de la période de programmation.

D'autre part, une évaluation de mise en œuvre spécifique FEDER, élaborée en interne, a débuté en décembre 2017. Celle-ci devrait se clôturer au 2nd semestre 2018.

Elle permettra non seulement de faire le point sur la mise en œuvre générale du PO (Instruction/ Gestion/ Communication/ Evaluation) afin de mettre en exergue les lacunes et proposer ainsi les solutions adéquates qui s'imposent; mais également de préparer la révision du cadre de performance du programme.

Ainsi, l'Évaluation de mise en oeuvre a été couplée avec une Evaluation à mi-parcours pour identifier les axes qui n'atteindraient pas les 65% et trouver des solutions palliatives- quitte à rajouter des KIS.

A noter que cette évaluation ne prend pas en compte le FSE, qui lui sera dédié dans une évaluation spécifique FSE, et devrait être couplée avec celle menée par la DIECCTE afin d'évaluer l'impact réel de ce fonds sur le territoire guyanais.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

- Retards de la programmation par rapport au dépôt tardif de certains dossiers suite aux AMI

L'AG qu'est la CTG a pris le parti de rythmer sa programmation par le lancement des AAP et AMI. Cette décision impose néanmoins des lourdeurs dans les délais de traitement des dossiers. que l'AG a fait le choix de réduire- entre la sélection et le dépôt du dossier complet- car cela alourdissait le rythme de programmation.

Aussi, les enveloppes réservées pour les AMI ne reflètent pas totalement la programmation. En effet, depuis le début de la programmation 45M€ ont été réservés, et il reste malgré tout 70% de cette somme à consommer au 31/12/2017.

Depuis 2016, les délais entre la sélection et le dépôt du dossier complet ont été réduits ; des procédures d'accompagnement renforcent la proximité entre le PAE et le porteur leur permettant de remplir au mieux et plus rapidement leur dossier ; et enfin des relances leur sont également régulièrement adressées. Cette procédure est conservée, afin de garantir l'équité entre les porteurs de projets, et leur permettre d'avoir un meilleur accès aux banques, ces dernières étant particulièrement frileuses en Guyane.

- Changements, départs et réaffectation au niveau du personnel

En interne au PAE, on observe une année 2017 marquée par des instabilités au niveau des ressources humaines, qui ont parfois entraîné des retards dans le traitement des dossiers et la continuité de certaines missions.

Au Pilotage : il n'y a qu'un agent chargé d'accueil aux porteurs de projet alors qu'ils sont censés être deux en poste. Ainsi, assurer les sessions d'information sur tout le territoire, recevoir les porteurs de visu et apporter des réponses aux potentiels bénéficiaires peut s'avérer lourd et éreintant pour une seule personne. Il en va de même pour les postes de pilote FEDER/ FSE car il n'y a qu'une personne présente, pour gérer ces deux fonds majeurs (lancement et suivi des AAP/ AMI, sélection des dossiers, rédactions des cahiers des charges.) A noter que la chef du service communication était absente fin 2017, jusqu'au 1er semestre 2018, pour congé de maternité. Ce service a donc dû se réorganiser afin de rester efficient face aux contraintes et enjeux attendus de l'année.

Concernant l'Instruction, 2 nouveaux instructeurs dits « génériques » ont été recrutés afin de prêter mains fortes à l'équipe en place, (l'un a été recruté en décembre 2017, l'autre début 2018). Leurs premières missions concernaient le service FEDER. A noter également, le départ d'un instructeur en 2017, ce qui a

pénalisé l'équipe car les agents travaillaient en binôme sur leurs OS.

En ce qui concerne la Gestion, il y a eu un nouveau recrutement en cours d'année au Service Qualité Contrôle (SQC). Celui-ci devrait permettre d'alléger la surcharge de travail au niveau des contrôles d'archivage, de conventions entre autre. Néanmoins, la chargée d'appui juridique FEDER, qui est devenue chef de service SQC n'a toujours pas été remplacée.

Par ailleurs, il est opportun de souligner que la Directrice Générale Adjointe (DGA) du PAE a demandé sa mutation vers l'Hexagone au 2nd semestre 2017. Ainsi, en octobre, l'équipe du PAE a eu une nouvelle DGA- qui n'était cependant pas novice sur la gestion des fonds européens car elle exerçait cette fonction sur l'ancienne programmation à la Préfecture.

- Contexte régional parfois bloquant

Aussi, en raison des mouvements sociaux de mars/ avril 2017, tout le territoire de la Guyane était paralysé- le territoire (et donc la CTG) était à l'arrêt- car il y avait des barrages fixes et mobiles sur les principaux axes routiers et fluviaux.

Au vu de l'impossibilité pour les agents de franchir ces barrages pour se rendre dans les locaux du Pôle Affaires Européennes, certains dossiers ont dû être traités en mode «dégradé».

L'avancée de certains projets (aussi bien sur le FEDER, que le FEADER), était attendue du monde économique car ils ne comprenaient pas toujours la lourdeur de la réglementation européenne, imposée sur le territoire. C'est pourquoi, les priorités d'interventions du PAE ont dû être modifiées sur demande du Président de la CTG afin de trouver une solution rapide et efficace pour répondre aux revendications de la population.

Aussi, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie- PPE, est un dispositif de planification nécessaire pour lancer la programmation qui détermine les actions prioritaires en termes d'infrastructures de production d'énergie, d'extension des réseaux électriques, de réalisation d'études.

Ainsi, le projet de PPE, a été approuvé en février 2017. La programmation de l'OS 6, qui a déjà démarré sera boosté par le lancement d'un AAP sur la maîtrise de l'énergie (MDE) en 2018.

D'autre part, l'année 2017 a vu la mise en place progressive des projets prioritaires du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) voté en 2016, avec un volet important dans le domaine des constructions scolaires.

- Difficultés d'accès à l'offre de formation

L'éloignement géographique rend difficile voire impossible la participation des agents du Pôle Affaires Européennes de la CTG aux nombreuses formations et rencontres thématiques organisées au niveau national (surcoûts liés aux transports, notamment, et impacts sur la durée des déplacements). En outre, l'offre de formation « Europe » développée en partenariat entre CGET, ARF et CNFPT n'est absolument pas déclinée au niveau régional. De ce fait, nous sommes fréquemment « en décalage » d'informations sur les dernières directives de *guidance*, orientations des jurisprudences et échanges de pratiques.

- Décalages et retard liés aux outils livrés par le national (Synergie, Agrégateur, etc.)

Enfin, des difficultés notables demeurent liées à la mise en place lente et parfois inappropriée **d'outils informatiques** pour la nouvelle génération.

Sur le plan technique, de nombreux bugs, retards et besoins non couverts par Synergie sont à signaler. Par exemple, certains tableaux de l'Agrégateur sont toujours en phase de test en 2017 (tableau des directeurs Europe) ; les restitutions simples (.csv) connaissent des régressions lors des montées en version de l'application.

Ces éléments ont eu pour conséquence, entre autres, la programmation de certains dossiers sans que les saisies des indicateurs ne soient à jour dans Synergie (soit à cause d'un bug, soit parce que l'instruction n'était pas aboutie). Pour cette raison, un rattrapage devra se poursuivre en 2017 (il est en cours).

De plus, il est à signaler que les équipements informatiques du PAE sont aussi très handicapants. Le réseau connaît régulièrement de gros ralentissements, les messageries sont souvent bloquées.

Toutefois, il faut souligner que le SIE a mis en place une salle de formation, équipée d'une dizaine d'ordinateurs, reliés au réseau interne, permettant ainsi de pratiquer des formations sur les différents logiciels Europe.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Une évaluation de mise en œuvre spécifique FEDER, élaborée en interne, a débuté en décembre 2017.

Celle-ci devrait se clôturer avant la fin du 2nd semestre 2018.

Elle tiendra lieu également d'évaluation à mi-parcours, permettant de réaliser un point sur la programmation avec en ligne de mire l'avancement des indicateurs de performance.

« La logique d'évaluation intégrée à mi-parcours vise à réaliser une analyse de l'ensemble du programme concerné en balayant un champ évaluatif large : dynamique d'avancement du programme, réexamen de la stratégie initiale au regard des évolutions de contexte, analyse détaillée des freins à la mise en œuvre, animation du partenariat(...) » indique le CGET.

Il s'agit donc, à travers ce travail de prise de recul, d'aider la CTG dans ses nouvelles fonctions, en analysant et en formulant des recommandations opérationnelles sur les modalités de mise en œuvre du programme et les premières réalisations et résultats du programme.

Par conséquent, cette étude est l'occasion non seulement de mettre en exergue les lacunes dans les modalités de gestion et de pilotage du PO, tout en offrant des pistes d'amélioration au PAE pour la suite de la programmation, et ce jusqu'à la clôture ; mais également de revoir le cadre de performance à atteindre pour 2018, en fonction de l'avancement du programme, en proposant de nouvelles cibles pour les indicateurs financiers et la mise en place des étapes clés de mise en œuvre sur la stratégie du pilotage du programme (avec les KIS).

Cette évaluation mise en place exclusivement en interne pose les difficultés de l'impartialité car c'est un exercice délicat où il faut prendre le recul nécessaire pour jauger d'une situation sans prendre un parti, même si les chargées d'évaluation subissent cette situation de quelle que façon que ce soit.

Ainsi, l'induction d'un KIS est prévu pour l'axe 8. Il s'agit du nombre de marchés attribués (2). Et l'ensemble des indicateurs financiers seront revus en se basant sur le calcul du dégagement d'office en Coût total.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date signature du premier marché de travaux	Observations
Transport en commun en site propre		Notification/soumission à la CE prévue	0,00	144,20	2015, T3		2016, T2	2022, trimestre 4	3 - 4e	0,00	Conception	Dans la programmation actuelle, les dépenses ne peuvent être certifiées qu'à partir du moment où la procédure grand projet a fait l'objet d'un dépôt officiel à la commission européenne, et ce accompagné d'une note de l'équipe Jaspers sur la faisabilité du projet. Malheureusement il apparait clairement que le BHNS ne pourra être déposé avant la déclaration d'intérêt publique (DUP), qui ne pourra intervenir qu'en janvier 2019. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'utiliser l'article 103 du Règlement (UE) 1303/2013 afin de scinder le projet sur deux générations de programmes, ce qui entrainera de facto une entière révision à mi-parcours en 2018, avec révision de la maquette financière du programme Ainsi, sur 2014/2020, l'unique phase effective sera la phase 1, relative à la branche A du tracé et au dépôt (stationnement et logistique des bus).	20 déc. 2018	

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Il est opportun de souligner que le grand projet (TCSP) relève d'une situation particulière dans la mesure où les calculs permettant de fixer la valeur intermédiaire de 2018, de l'indicateur financier se sont appuyés au moment de l'élaboration du PO FEDER/ FSE, sur la logique de la programmation passée. Celle-ci rendait possible la certification de dépenses prévues dans le cadre du grand projet sur simple dépôt programmation de ce dernier.

Néanmoins, dans la programmation actuelle, les dépenses ne peuvent être certifiées qu'à partir du moment où la procédure grand projet a fait l'objet d'un dépôt officiel à la commission européenne, et ce accompagné d'une note de l'équipe Jaspers sur la faisabilité du projet.

Malheureusement il apparaît clairement que le BHNS ne pourra être déposé avant la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui ne pourra intervenir qu'en janvier 2019.

C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'utiliser l'article 103 du Règlement (UE) 1303/2013 afin de scinder le projet sur deux générations de programmes, ce qui entraînera de facto une entière révision à mi-parcours en 2018, avec révision de la maquette financière du programme. Ainsi, sur 2014/2020, l'unique phase effective sera la phase 1, relative à la branche A du tracé et à l'atelier- dépôt (stationnement et logistique des bus).

Cependant, comme indiqué précédemment, les indicateurs de cet OS ont été quelque peu modifiés. En effet, on ne parle plus « d'Avancée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) » pour l'OS7-2 mais de « Kilomètre de voirie réalisée dans le cadre du projet BHNS ». Dans le même temps, la valeur intermédiaire pour cet indicateur est de 0 car la donnée devrait être atteinte en 2021. Aussi, le CO 34 de l'OS7 a été supprimé car il était difficile à quantifier sur le territoire. Aucune structure n'aurait pu nous fournir cette donnée.

Par ailleurs, il faut noter que le TCSP a tout de même pris du retard et devrait débuter début 2019, suite au dépôt de la DUP.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ENCOURAGER LA RECHERCHE APPLIQUEE, LES EXPERIMENTATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FSE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - DEPLOYER LES RESEAUX, LES USAGES ET LES CONTENUS NUMERIQUES
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - PROMOUVOIR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE PAR DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - AMELIORER L'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES SUR TOUT LE TERRITOIRE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - CONSTRUIRE ET AMELIORER LES INFRASTRUCTURES D'EDUCATION ET DE FORMATION
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES PUBLICS ET EN ADEQUATION AVEC LE TISSU SOCIOECONOMIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - DIMINUER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERICITE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - METTRE EN ŒUVRE UNE ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DU BENEFICIAIRE - FEDER
-----------------	--

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
3	320 771,16	0,69%
Total	320 771,16	0,08%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Aucune action contribuant aux stratégies macro régionales et relatives aux bassins maritimes n'a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER-FSE en 2017.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	21 sept. 2018		Ares(2018)5070959	Résumé à l'intention des citoyens annexe 1	3 oct. 2018	nguefore
IIF annexe 2	Résumé à l'intention des citoyens	21 sept. 2018		Ares(2018)5070959	IIF annexe 2	3 oct. 2018	nguefore
Tableau Observations CE - RAMO	Résumé à l'intention des citoyens	24 sept. 2018		Ares(2018)5070959	Tableau Observations CE - RAMO	3 oct. 2018	nguefore

Gravité	Code	Messages
		vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 512,99 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO06, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.